

Mairie de PETIT-MARS

MAIRIE DE PETIT-MARS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 18 MAI 2022

Le mercredi 18 mai 2022 à 20h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Besnier, Maire.

Présents : Aubert Magali, Auffray Jean-François, Besnier Jean-Luc, Bréhier Nadine, Clouet Aurélie, Danjou Grégoire, Delonglée Ludovic, Drouaud Stéphane, Fouchard Marianne, Juvin Geneviève, Le Grévèse Pascal, Le Roux Anaïs, Lesenne Jacques, Ménager Christophe, Millet David, Pabois Chrystophe, Podevin Stéphanie, Rivière Magali, Vignard Karine.

Absents ayant donné pouvoir : Descamps Hervé a donné pouvoir à Ménager Christophe
Le Gall Philippe a donné pouvoir à Le Roux Anaïs
Marques Da Silva Elsa a donné pouvoir à Millet David
Philippe Gaël a donné pouvoir à Aubert Magali

Absent excusé : Férard Alexis
Fouchard Patricia
Garnaud Rachel
Léquippe Claude

Nombre de membres en exercice : 27
Date de convocation : 11 mai 2022

Secrétaire de séance : Stéphanie PODEVIN
Date d'affichage : 11 mai 2022

Présents : 19

Absents : 8

Pouvoirs : 4

Votants : 23

Mme Stéphanie PODEVIN a été désignée secrétaire de séance.



Mairie de PETIT-MARS

I – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 avril 2022

Le procès-verbal du 21 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

II – Délibérations du Conseil Municipal

N°22.05.044

Adoption des subventions 2022 aux associations

Les commissions "Vie associative" et "Affaires sociales" ont été sollicitées pour préparer le vote des subventions aux associations pour l'année 2022, sur la base de l'enveloppe budgétaire définie lors de la commission Finances du 10 mars 2022.

Les propositions des différentes commissions sont détaillées ci-après.

Commission Vie associative

Associations	2021	2022
Associations sportives – 40 -		
Badminton – Les Volants Marsiens	638 €	538,91 €
Football - PMFC	3 442 €	3 993,26 €
Basket-Ball - PMBC	2 891 €	3 766,34 €
Tennis - TCPM	1 095 €	1 323,56 €
Tennis de Table - PMTT	964 €	1 052,22 €
Marche Nordique Petit Mars	150 €	105 €
Course Nantes Segré (100 € voté 2020 versé en 2021)	205 €	105 €
Danse DLE	3 658 €	2 781,66 €
Associations sportives hors commune		
NAC Gym Nort sur Erdre	180 €	228 €
Ass Dojo Marsien	50 €	108 €
Patinage Ligné	72 €	0 €
ASPOT Gym Les Touches	168 €	0 €
AS Collège Agnès Varda	180 €	132 €
Associations culturelles – 30 -		
Ecole de musique intercommunale	4 744 €	4 778 €
Tréteaux Marsiens	1 990 €	1 690 €
JET	183 €	184,98 €
Nature Randonnée	105 €	105 €
Les Petits Jardins Marsiens	105 €	105 €



Mairie de PETIT-MARS

Musique InterMars	800 €	800 €
Comité des Fêtes	105 €	296,78 €
Associations diverses – 020 -		
Amicale Sapeurs-Pompiers	1 937,74 €	1 981,97 €
Association des commerçants - ACPM	0 €	105 €
TOTAL	23 662,74 €	24 138,71 €

	2021	2022
Associations subventions matériels		
Basket - PMBC : protection table de marque		996 €
Tennis - TCPM : balles		276,62 €
Comité des fêtes : multiprise		191,78 €
TOTAL		1 464,40 €

Commission Affaires sociales

Associations	2021	2022
CCAS (657362)	3 000 €	3 000 €
Amicale des donneurs de sang	150 €	150 €
Alcool Assistance (Croix d'or)	90 €	90 €
AFSEP Sclérose en plaques	60 €	60 €
APF	50 €	50 €
France ADOT	60 €	60 €
TOTAL	3 420 €	3 420 €

A l'unanimité,

Les membres du Conseil Municipal **ont attribué** les subventions présentées ci-dessus pour l'année 2022, **ont dit** que les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits au budget primitif 2022 et **ont autorisé** M. le Maire à signer tout acte relatif à cette délibération.

N°22.05.045

Modification des règlements intérieurs Mercredi et ALSH

La collectivité peut être éligible à un nouveau subventionnement CAF dès lors que les temps d'accueil du mercredi sur les semaines scolaires et les temps d'accueil des journées sur les semaines de vacances sont distingués entre le péricentre et les plages définies de l'Accueil de Loisirs.



Mairie de PETIT-MARS

La commission Enfance Jeunesse propose de modifier les règlements intérieurs de l'ALSH et des mercredis en y intégrant des informations complémentaires relatives au péricentre, qui désormais est facturé au ¼ heure sur des tranches horaires particulières.

Cette facturation du péricentre a été intégrée à la dernière tarification des services Enfance Jeunesse, votée au Conseil Municipal du 2 juillet 2021 et est donc en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2021.

La modification des règlements permet d'achever cette mise en conformité. Les modifications apportées sont indiquées en rouge dans les règlements en annexe.

A l'unanimité,

Les membres du Conseil Municipal **ont approuvé** les modifications des règlements intérieurs Mercredi et ALSH, en vigueur au 1^{er} septembre 2021 et **ont autorisé** M. le Maire à signer tout acte relatif à cette délibération.

N°22.05.046
Forfait semaine ALSH

Tranche	Quotient familial	Tarif journée	Forfait semaine (-10 %)
T1	0-400	8 €	36 €
T2	401-600	9,11 €	41 €
T3	601-800	10,22 €	46 €
T4	801-1000	11,33 €	51 €
T5	1001-1200	12,44 €	56 €
T6	1201-1400	13,55 €	61 €
T7	1401-1600	14,66 €	66 €
T8	1601-1800	15,77 €	71 €
T9	1801-2000	16,88 €	76 €
T10	2001 et +	18 €	81 €
Hors CCEG		+ 2,5 €	+ 11,25 €

A l'unanimité,

Les membres du Conseil Municipal **ont approuvé** la création d'un forfait semaine pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et **ont autorisé** M. le Maire à signer tout acte relatif à cette délibération.



Mairie de PETIT-MARS

N°22.05.047
Tarifs des séjours ALSH

Tranche	Quotient familial	Séjour 3 jours/2 nuits	Séjour 4 jours/3 nuits	Séjour 5 jours/4 nuits TYPE A	Séjour 5 jours/4 nuits TYPE B	Séjour 5 jours/4 nuits TYPE C
T1	0-400	85 €	110 €	130 €	150 €	290 €
T2	401-600	88 €	115 €	136 €	157 €	302 €
T3	601-800	92 €	120 €	141 €	163 €	314 €
T4	801-1000	95 €	125 €	147 €	170 €	327 €
T5	1001-1200	98 €	130 €	152 €	177 €	339 €
T6	1201-1400	102 €	135 €	158 €	183 €	351 €
T7	1401-1600	105 €	140 €	163 €	190 €	363 €
T8	1601-1800	108 €	145 €	168 €	197 €	376 €
T9	1801-2000	112 €	150 €	174 €	203 €	388 €
T10	2001 et +	115 €	155 €	180 €	210 €	400 €

A l'unanimité,

Les membres du Conseil Municipal **ont approuvé** les tarifs des séjours pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et **ont autorisé** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette délibération.

N°22.05.048
Convention AVE/VACAF

Le dispositif A.V.E./VACAF permet aux familles de faire découvrir à leurs enfants des séjours de vacances collectifs (colos et/ou camps). La CAF contribue à soutenir le départ en vacances des enfants des familles allocataires et particulièrement les vacances collectives qui contribuent au développement de l'acquisition de l'autonomie et favorisent l'ouverture aux autres.



Mairie de PETIT-MARS

Les critères d'attribution de ces aides sont fixés par les Conseils d'administration de chaque CAF dans leur règlement intérieur d'action sociale selon des modalités qui leur sont propres (durée et fréquence des aides, niveaux de quotient familial pris en compte...)

Pour les familles éligibles, une fois le séjour réservé, le partenaire calcule le montant de l'aide en fonction du quotient familial et la déduit du coût du séjour pour appliquer le principe du tiers-payant. Ce système permet d'éviter à la famille d'avancer la totalité du coût du séjour.

Le partenaire adresse ensuite à VACAF la facture après la réalisation du séjour et reçoit sous 3 semaines environ l'aide de la CAF octroyée à la famille.

A l'unanimité,

Les membres du Conseil Municipal **ont approuvé** la signature de la convention VACAF pour une durée d'un an du 1^{er}/01/2022 au 31/12/2022 et **ont autorisé** Monsieur le Maire à tout acte relatif à cette délibération.

N°22.05.049

Convention CAF Relais Petite Enfance

La CAF de Loire-Atlantique propose un avenant à la convention d'objectifs et de financement relative au Relais Petite Enfance (RPE) mutualisé pour les communes de Petit Mars et Les Touches.

Cet avenant porte sur :

- la prestation de service « Relais Petite Enfance » - RPE Missions renforcées,
- la prestation de service « Relais Petite Enfance » - RPE Missions renforcées - Bonus « territoire CTG ».

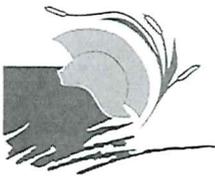
A l'unanimité,

Les membres du Conseil Municipal **ont approuvé** l'avenant de la convention d'objectifs et de financement de la CAF de Loire-Atlantique et **ont autorisé** Monsieur le Maire à tout acte relatif à cette délibération.

N°22.05.050

Avis sur la révision allégée N°2 du PLUi de la CCEG

La Communauté de Communes Erdre et Gesvres souhaite procéder à une révision allégée N°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.



Mairie de PETIT-MARS

Cette modification a pour objet la création d'un secteur de taille et de capacité limitée (STECAL) au titre du L 151.13 du Code de l'Urbanisme en zone A sur le site dit de « La Chalandière » à Nort sur Erdre, afin de rendre possible un projet touristique.

Ce projet a été considéré par l'instance de suivi du PLUi comme d'intérêt général car répondant à un besoin de développement du tourisme et participant à la mise en œuvre des orientations du PADD.

La commission urbanisme, consultée sur ce projet, n'a pas émis d'observation à cette révision allégée N°2.

A l'unanimité,

Les membres du Conseil Municipal **n'ont pas émis** d'observation sur la révision allégée N°2 du PLUi de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres et **ont autorisé** Monsieur le Maire à tout acte relatif à cette délibération.

N°22.05.051

Achat de parcelles pour la réalisation de la liaison douce Bourg - Tertre Rouge

Afin de répondre aux enjeux de développement durable et de réduction des émissions de gaz à effets de serre, la commune de Petit Mars souhaite développer son linéaire de voirie dédié aux mobilités douces. Ces aménagements de liaisons douces ont pour objectif de développer un réseau de pistes cyclables permettant de rejoindre le bourg, depuis les villages, en site propre sécurisé.

La liaison douce du Tertre Rouge vers le bourg permet de sécuriser les déplacements des habitants de Petit Mars vers ce site de loisirs et de détente, en évitant de passer le long de la rue des Acacias, particulièrement dangereuse pour les déplacements cyclables.

Afin de procéder à l'aménagement de cette liaison, la commune de Petit Mars se porte acquéreur d'une bande de 6m à 9m le long de la parcelle AE39.

A l'unanimité,

Les membres du Conseil Municipal **ont approuvé** les acquisitions de parcelles décrites ci-dessus représentant une surface totale de 1088 m², pour un montant de 293,76 €, frais de bornage et d'acte à la charge de la commune et **ont autorisé** Monsieur le Maire à tout acte relatif à cette délibération.

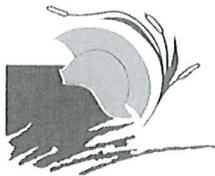


Mairie de PETIT-MARS

III – Décisions du maire

DÉCISIONS « MARCHÉS PUBLICS »

N° DE LA DÉCISION	DATE DE LA DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT TOTAL
22 04 023	13-avril-2022	Mission contrôle technique construction Pôle Enfance Jeunesse	Société APAVE Agence de Nantes – 1 rue du Coutelier – CS 20289 – 44803 SAINT HERBLAIN Cedex	11 100 € HT soit 13 320 € TTC
22 04 024	13-avril-2022	Consultation réalisation curages des fossés	Entreprise DELAMARRE TP – 11 rue des Entrepreneurs – ZI de la Touche – 44290 GUÉMÈNE PENFAO	9 715,68 € HT soit 11 658,82 € TTC
22 04 025	15-avril-2022	Matériaux réfection toiture lavoir	Société ADN Matériaux de Couverture – ZAC de la Pancarte – rue de la Touraine – 44390 NORT SUR ERDRE	1 573,95 € HT soit 1 888,74 € TTC
22 04 026	15-avril-2022	Achat bac à sable halte d'enfants	Société Les Trois Ours – Parc Océalim – 4 rue Jean Mermoz - 87 270 COUZEIX	1 845,83 € HT soit 2 215 TTC
22 04 028	28-avril-2022	Evènement culturel La Rive aux Barges	Association La Rive aux Barges – 2 bis rue du Carton – 44640 SAINT JEAN DE BOISEAU	2 290 € TTC
22 04 029	28-avril-2022	Caisson polybenne espaces verts	Société JPM OUEST – 5 avenue de l'Erette – ZI de l'Erette – 44810 HERIC	5 062 € HT soit 6 074,40 € TTC
22 05 030	02-mai-2022	Assistance à maîtrise d'ouvrage HQE Pôle Enfance Jeunesse	Société SOCOTEC – Agence de Nantes – 18 rue du Coutelier – BP 10389 – 44819 SAINT HERBLAIN	2 040 € HT soit 2 448 € TTC
22 05 031	05-mai-2022	Achat Equipements protection individuelle	Société FIGOMEX – Rue Sacco et Vancetti – 44813 SAINT HERBLAIN	2 571,17 € HT soit 3 085,40 € TTC



Mairie de PETIT-MARS

22 05 032	09-mai-2022	Mission Coordination Sécurité et Protection Santé Pôle Enfance Jeunesse	Société ATAE – 12 avenue Jules Verne – 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE	8 224 € HT soit 9 868,80 € TTC
-----------	-------------	--	---	-----------------------------------

AUTRES DÉCISIONS

N° DE LA DÉCISION	DATE DE LA DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
22 04 027	25-avril-2022	Demande de subvention Amendes de police 2022

La séance est levée à 21h.

Affiché le 24/05/22

Le Maire,
Conseiller Départemental

Jean-Luc BESNIER

